


Au vu du contexte sanitaire lié à la propagation du coronavirus, les modalités d'organisation et d'évaluation des unités d'enseignement ont pu, dans différentes situations, être adaptées ; ces éventuelles nouvelles modalités ont été -ou seront- communiquées par les enseignant-es aux étudiant-es.

6 crédits	45.0 h + 30.0 h	Q2
-----------	-----------------	----

Enseignants	Leclercq Joëlle ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Bruxelles Woluwe
Préalables	<i>Le(s) prérequis de cette Unité d'enseignement (UE) sont précisés à la fin de cette fiche, en regard des programmes/formations qui proposent cette UE.</i>
Thèmes abordés	- importance des végétaux dans la thérapeutique moderne - principales formes d'utilisation des plantes ou extraits végétaux - critères de qualité des plantes médicinales et extraits d'origine naturelle - classes de principes actifs d'origine naturelle et leurs propriétés étude de plantes utilisées en pharmacie telles quelles, sous forme d'extraits, pour l'extraction de principes actifs ou toxiques
Acquis d'apprentissage	<p>Au terme de ce cours les étudiants doivent - connaître les principales matières premières d'origine naturelle pour dispenser des conseils judicieux et des informations correctes aux patients - connaître les grands types de principes actifs d'origine naturelle, leurs propriétés chimiques, physiques et pharmacologiques - comprendre les principes et maîtriser les techniques d'analyse utilisées pour déterminer la qualité des drogues d'origine naturelle Le cours en outre explique - les utilisations des médicaments d'origine naturelle, les interférences possibles, les effets secondaires - les notions de biosynthèse, de chimiotaxonomie et d'ethnopharmacologie Au terme de ce cours, les étudiants doivent être aptes à réactualiser leurs connaissances et utiliser de manière critique la littérature.</p> <p>1</p> <p>-----</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	<b>En raison de la crise du COVID-19, les informations de cette rubrique sont particulièrement susceptibles d'être modifiées.</b> Evaluation : Le contrôle des connaissances théoriques sera réalisé par un examen écrit. Les étudiants devront intégrer les différents aspects de la matière (pluridisciplinarité). L'examen fera appel, non seulement à la mémoire, mais aussi à la réflexion, la logique et l'esprit critique (résolution d'exercice(s)). Un travail (personnel ou en groupe) sera également demandé et évalué. L'examen pratique portera uniquement sur la première partie, une évaluation continue sera effectuée pour la deuxième partie.
Contenu	Partie A : - biogénèse, propriétés physico-chimiques et pharmacologiques des principaux principes actifs naturels, -critères de qualité des plantes et extraits végétaux, méthodes d'analyse particulières à la pharmacognosie et résolution de problèmes pratiques (études de cas) - Partie B : - généralités concernant l'importance des végétaux en médecine, avantages et limites de la phytothérapie, différences avec l'homéopathie, risques et dangers liés à l'usage des plantes - principales formes d'utilisation des végétaux en pharmacie - plantes les plus courantes utilisées en pharmacie (parties utilisées, composition chimique, critères de qualités, propriétés pharmacologiques, principaux usages, effets secondaires, contre-indications, doses) Travaux pratiques : - 1ère partie : identification macroscopique de plantes en tisanes et identification microscopique de plantes en poudres - 2ème partie : analyse chimique : monographie de la pharmacopée européenne
Bibliographie	Support: dias disponibles sur moodle et livres de référence disponibles à la bibliothèque ou sur le net.
Autres infos	La participation aux travaux pratiques, aux travaux dirigés et séances d'exercices est obligatoire et indispensable pour valider l'unité d'enseignement. Toute absence injustifiée entraîne une pénalité à l'examen de l'UE qui peut aller jusqu'à l'annulation de la cote d'examen pour l'année d'étude considérée (0/20). En cas d'absences répétées même justifiées, l'enseignant peut proposer au jury de s'opposer à l'inscription à l'examen relatif à l'UE en respect de l'article 72 du RGEE
Faculté ou entité en charge:	FARM

<b>Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)</b>				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Mineure en sciences pharmaceutiques pour les étudiants SBIM	<a href="#">WFARM100I</a>	6		
Bachelier en sciences pharmaceutiques	<a href="#">FARM1BA</a>	6	<a href="#">WFARM1243</a> ET <a href="#">WFARM1221</a> ET <a href="#">WFARM1213</a> ET <a href="#">WFARM1282</a> ET <a href="#">WFARM1237</a> ET <a href="#">WFARM1238</a>	